juillet 2012

Suite à la grève du 21 juin, le CDAS de Maurepas poursuit son mouvement

21 juin: grève et interpellation du Président du Conseil général

Au lendemain du 21 juin, maintien du mouvement avec des actions:

- Dans les conditions actuelles, le secrétariat et les travailleurs sociaux de l'ASE ne pouvant plus assurer l'ensemble des tâches : **arrêt de la frappe** de courriers et de rapports de situation ;

- Au-delà du quota établi par le référentiel (28 mesures): **renvoi à l'Agence** départementale et au Pôle égalité des chances de toute nouvelle situation et **absence de référencement** d'un travailleur social du CDAS de Maurepas ;

- **Suspension de la participation aux ateliers** en cours : recherche-action "alternatives au placement", monoparentalité...

A travers ces actions, SUD souhaite l'ouverture d'une réflexion de la collectivité :

- *sur la pertinence d'une politique de gestion à « effectifs constants » liée à des missions obligatoires du Conseil général dont la charge augmente.*
- *sur le recours au renfort sur des postes où une création est justifiée.*
- *pour la prise en compte de toutes les tâches effectuées et l'amélioration des conditions d'exercice des travailleurs sociaux et du responsable enfance-famille, en passant par la reconnaissance de l'étendue des fonctions des secrétaires et du psychologue.*
- *sur la mise en oeuvre rapide d'une offre d'accueil étendue et adaptée pour les enfants confiés à l'ASE.*
- *sur les conséquences de la pression du travail (surcharge, urgence permanente, etc.) sur la santé et les troubles somatiques et psychologiques éprouvés par les agents du CDAS.*

Début juillet, face à la mobilisation, des renforts pour 6 mois ont été obtenus (1 travailleur social ASE et 1 secrétaire). Certains modes d'action ont été levés, pour autant l'équipe reste vigilante:

pour le reste...? et pour demain...?

Dès la rentrée :

A partir de l'action portée par SUD, les collègues de Maurepas lancent une réflexion sur les conditions de travail pour pouvoir agir en travail social et en prévention. Ils souhaitent l'élargir à tous les CDAS en associant les autres partenaires et organisations syndicales. Pour ce faire, SUD propose une réunion:

Mardi 25 septembre
de 10h à 12h

Auditorium des Archives Départementales

(Rennes-Beauregard)

*La participation aux **heures d'information syndicale** est un droit, que vous soyez titulaire ou contractuel, syndiqué ou non. Celles-ci se déroulent sur le temps de travail,à raison d'une heure par mois, cumulables sur 3 mois. Le temps de trajet entre votre lieu de travail et celui de la réunion s'y ajoute.*

Solidaires Sud 35 Départementaux

l'info Sud, c'est aussi un site internet : **sud-departementaux35.org**

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32